



Mairie d'OLLOIX

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 AVRIL 2026

Date de la convocation au Conseil Municipal : 17 avril 2026

Présents : Alain HERITIER, Pierre SAVIGNAT, Charlotte COGAN , Stéphane BEAL, Laurine COHADE, Julie FONTEIX, Claire VOLPI, Vincent BAFFALEUF, Philippe SERVIER, Martina DELPY, Guillaume VERGNE.

Secrétaire de séance : Claire VOLPI

Rappel de l'ordre du jour :

1. Approbation du compte rendu du 06 mars
2. Approbation du compte rendu du 20 mars
3. Validation du CFU (Compte Financier Unique)
4. Vote du Budget Primitif 2026
5. Vote des taux de fiscalité directe locale
6. Nomination des membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO)
7. Nomination des délégués au Parc des Volcans d'Auvergne (PNR)
8. Nomination des membres pour la Commission de contrôle des listes électorales
9. Nomination des membres de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)
10. Nomination des délégué(e)s au Syndicat Mixte de la Vallée de la Veyre et de l'Auzon (SMVVA)
11. Nomination des délégué(e)s au Collège des Martres-de-Veyre
12. Questions diverses

1 Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 06 mars 2026

Pour : 6/6 / Abstention : 0 / Contre : 0

2 Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 20 mars 2026

Pour : 11 / Abstention : 0 / Contre : 0

3 Validation du Compte Financier Unique (CFU)

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		
	Crédits ouverts (Budget 2025)	Réalisés	Crédits ouverts	Réalisés	Restes à réaliser
COMMUNE					
Dépenses	312 761,74	301 598,94	220 971,59	132 034,50	0,00
Recettes	312 761,74	315 215,14	220 971,59	104 990,65	105 980,72
ASSAINISSEMENT					
Dépenses	62 277,55	53 561,56	96 086,56	34 518,99	31 020,00
Recettes	62 277,55	50 466,19	96 086,56	46 680,00	20 680,00
TOTAL GENERAL					
Dépenses	375 039,29	355 160,50	317 058,15	166 553,49	31 020,00
Recettes	375 039,29	365 681,33	317 058,15	151 670,65	126 660,72

Le CFU représente l'état des comptes de l'année précédente (2025). Il présente la réalité des dépenses et des recettes réalisées.

Pour : 9 / Abstention : 1 / Contre : 0

- **Vote affectation de résultat**

Pour : 10 / Abstention : 0 / Contre : 0

4 Présentation et vote du Budget primitif 2026

La secrétaire de mairie rappelle les règles fondamentales du budget :

- Equilibre réel en dépenses et en recettes pour la section de fonctionnement et d'investissement
- Sincérité des prévisions budgétaires
- Le capital de la dette doit être couvert par les ressources propres de la collectivité

Elle présente ensuite le budget de la commune par section ; en fonctionnement par chapitre puis en investissement par opération pour le budget principal et pour le budget annexe de l'Assainissement. Chacun des budgets se résume ainsi :

1) Budget principal

FONCTIONNEMENT	DEPENSES
011 – Charges à caractère général	93 941,00
012 – Charges de personnel	87 720,00
014 – Atténuation de produits	2 400,00
023 – Virement à la section d'investissement	10 000,00
042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	7 680,00
65 – Autres charges de gestion courante	109 861,21
66 – Charges financières	1 300,00
68 – Dotations aux amortissements et provisions	12 804,00
TOTAL	325 706,21
FONCTIONNEMENT	RECETTES
002 – Excédents antérieurs reportés	34 178,41
013 – Atténuation de charges	305,00
042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	
70 – Produits des services du domaine et ventes diverses	7 911,12
73 – Impôts et taxes	11 331,00
731 – Impositions directes	122 550,00
74 – Dotations et participations	118 038,68
75 – Autres produits de gestion courante	28 735,00
77 – Produits spécifiques	
78 – Reprises sur dotations et provisions	2 657,00
TOTAL	325 706,21

INVESTISSEMENT	DEPENSES
OPFI – Opérations financières	83 179,44
105 – Matériel et outillage	9 780,00
109 – Voirie	40 497,18
TOTAL	133 456,62
INVESTISSEMENT	RECETTES
OPFI – Opérations financières	27 475,90
OPNI – Opérations non individualisées (dont restes à réaliser)	2 080,00
108 – Bâtiments communaux	1 131,00
109 – Voirie	43 322,00
96 – Travaux sur l'Eglise	59 447,72
TOTAL	133 456,62

2) Budget annexe assainissement

FONCTIONNEMENT	DEPENSES
002 – Déficits antérieurs reportés	216,82
011 – Charges à caractère général	8 911,21
042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	46 687,11
65 – Autres charges de gestion courante	100,00
66 – Charges financières	800,00
67 – Charges Exceptionnelles	200,00
68 – Dotations aux amortissements et provisions	883,00
TOTAL	57 798,14
FONCTIONNEMENT	RECETTES
002 – Excédents antérieurs reportés	
042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	24 457,00
70 – Produits des services du domaine et ventes diverses	32 798,00
75 – Autres produits gestion courante	191,14
78 – Reprises sur dotations et provisions	352,00
TOTAL	57 798,14

INVESTISSEMENT	DEPENSES
OPFI – Opérations financières	34 202,00
15 – Extension de réseau	2 000,00
23 – Station d'épuration du bourg	25 000,00
25 – Etude diagnostique du réseau d'assainissement collectif	35 000,00
26 – Curage système d'assainissement	32 398,47
TOTAL	128 600,47

INVESTISSEMENT	RECETTES
OPFI – Opérations financières	107 920,47
25 – Etude diagnostique du réseau d'assainissement collectif	20 680,00
TOTAL	128 600,47

Vote d'approbation du projet de budget principal et du budget annexe assainissement
Pour : 11 / Contre : 0 / Abstention : 0

5 Vote des taux d'imposition pour l'exercice 2026

Monsieur le Maire rappelle que conformément aux dispositions de la loi n°80-10 du 10 janvier 1980 modifiée, **le Conseil Municipal doit fixer pour l'année 2026, les taux d'imposition des trois taxes directes locales de la commune.**

- ✓ Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- ✓ Vu la loi n°80-10 du 10 janvier 1980 modifiée,
- ✓ Vu le Code Général des Impôts et notamment les articles 1407 et suivants, 1636 B sexies et suivants, et 1639 A,
- ✓ Vu la loi de finances pour 2024 n°2023-1322 du 29 décembre 2023 et notamment l'article 151,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Décide de maintenir les taux de fiscalité directe locale pour l'année 2026 de la manière suivante :

- | | |
|---|-----------------|
| ☐ taux de taxe foncière sur les propriétés bâties : TFB | 39,45 % |
| ☐ taux de taxe foncière sur les propriétés non bâties : TFNB | 142,29 % |
| ☐ taux de taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres meublés locaux non affectés à la résidence principale : THRS | 9,81 % |

Pour :11 / Contre : 0 / Abstention : 0

6 Nomination des membres de la Commission d'Appel d'Offres(CAO)

La Commission d'Appel d'Offres d'une commune de moins de 3500 habitants doit comporter, en plus du Maire, 3 membres titulaires et 3 membres suppléants.

L'élection se fait au scrutin de la liste de représentation proportionnelle au plus fort reste.

La liste n°1 présente :

- Membres titulaires : Philippe SERVIER, Pierre SAVIGNAT, Vincent BAFFALEUF
- Membres suppléants : Guillaume VERGNE, Charlotte COGAN, Laurine COHADE

Cette liste a été élue à l'unanimité.

Pour :11 / Contre : 0 / Abstention : 0

7 Nomination des délégués au Parc des Volcans d'Auvergne (PNR)

Le Maire rappelle que la Commune est adhérente au Syndicat Mixte du Parc Naturel des Volcans d'Auvergne. Il propose comme délégués à cette commission :

- Délégué titulaire : Guillaume VERGNE
- Déléguée suppléante : Laurine COHADE

Pour :11 / Contre : 0 / Abstention : 0

8 Nomination des membres pour la Commission de Contrôle des Listes Électorales

Le Maire rappelle le mode de nomination des membres pour la Commission de contrôle des listes électorales au sein des communes dans lesquelles une seule liste a obtenu des sièges : participe à cette commission 1 conseiller municipal prêt à participer aux travaux de la commission (hors du Maire et des Adjoints).

Le Maire doit également proposer des personnes susceptibles d'être désignées par la Préfète et par la Présidente du Tribunal Judiciaire.

Le Maire propose :

- Conseillères Municipales : COHADE Laurine (titulaire) et Julie FONTEIX (suppléante)
- Personnes susceptibles d'être désignées par la Préfète : Didier OLLIER (titulaire) et Robert SERVIER (suppléant)
- Personnes susceptibles d'être désignées par la Présidente du Tribunal Judiciaire : Marie-Thérèse VESTIS-POREE (titulaire) et Sylvie LABAUNE (suppléante)

Pour :11 / Contre : 0 / Abstention : 0

9 Nomination des membres pour la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)

Le Maire explique que le Conseil Municipal doit procéder, à la demande de Monsieur le Directeur des Services Fiscaux, à l'établissement d'une liste de contribuables comportant 12 noms pour les membres titulaires et douze noms pour les membres suppléants. Le Directeur Départemental des Finances Publiques procédera à la désignation des 6 titulaires et des 6 suppléants de la Commission.

Pour :11 / Contre : 0 / Abstention : 0

10 Nomination des délégués au Syndicat Mixte de la Vallée de la Veyre et de l'Auzon (SMVVA)

VERGNE Guillaume et COGAN Charlotte (suppléante)

Pour :11 / Contre : 0 / Abstention : 0

11 Nomination des délégués au collège des Martres- de- Veyre

VERGNE Guillaume et COGAN Charlotte

FONTEIX Julie et BEAL Stéphane (suppléants)

Pour :11 / Contre : 0 / Abstention : 0

12 Désignation d'un référent agricole

SAVIGNAT Pierre

Pour :11 / Contre : 0 / Abstention : 0

12- Questions diverses

- Salle du préau : apparition de fissures : visite d'un expert, l'origine serait liée aux fondations, pas de danger, la préconisation est de faire des vérifications régulières.
- Camping ouvert pour la saison
-

.....Fin du Conseil.....

Le Maire,

Alain HERITIER

La Secrétaire de séance,

Claire VOLPI